
DESTINATAIRES : Infirmières, médecins, gestionnaires, service des archives médicales et agentes administratives des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

EXPÉDITEUR : Maud Carrier, chef de la coordination des activités cliniques, DSIEU
Geneviève Leboeuf, conseillère-cadre à l'organisation du travail, DSIEU

DATE : 2020-04-10

OBJET : **PRO-10194 Constatation clinique du décès par l'infirmière en centre d'hébergement de soins de longue durée**
et
CLI-60319 Constat clinique de décès par l'infirmière en CHSLD

Depuis quelques années déjà, le CMQ et l'OIIQ ont déposé une demande de modifications législatives afin d'habiliter l'infirmière à dresser le constat de décès et à remplir le bulletin de décès. Dans l'attente des changements souhaités, cette procédure vise à encadrer une modalité transitoire afin que le constat de décès soit dressé et le bulletin complété à distance par le médecin à partir des constatations de l'infirmière en CHSLD. L'infirmière est habilitée à évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique et pourrait, dans le cadre de cette évaluation, conclure à la présence d'un décès à partir des signes cliniques qu'elle observe, en respectant les conditions d'application prédéterminées.

Veuillez prendre note que les travaux pour les outils cliniques cités en objet ont été recommandés par le CMPD, la DSIEU et la DSPEM en l'absence temporaire du comité de coordination des outils cliniques.

Prendre note également que l'utilisation de ces outils débutent à partir du 16 avril 2020.

Liens intranet :

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/pro-10194>

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/cli-60319-constat-clinique-de-deces-par-infirmiere-en-chsld>

L'infirmière doit s'assurer de posséder les connaissances, les habiletés et le jugement nécessaires pour procéder à l'examen physique du corps. Elle doit également maîtriser la démarche indiquée dans la procédure. Des formations, à cet effet, auront lieu à partir du 14 avril 2020. Pour plus d'informations, veuillez contacter l'infirmière consultante en soins palliatifs de votre secteur.

UTILISATION VISÉE

La présente procédure s'applique aux centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) du CISSS Montérégie-Ouest.

Les directions suivantes sont concernées par la procédure :

- Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire (DSIEU)
- Direction des services professionnels et de l'enseignement médical (DSPEM)
- Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (DPSAPA)

Les intervenants œuvrant en CHSLD du CISSS de la Montérégie-Ouest, soient :

- Gestionnaires
- Médecins
- Infirmières
- Agentes administratives

DOCUMENTS ASSOCIÉS

Prendre note également que les documents associés suivants sont disponibles sur l'intranet :

AH-744 Niveaux de soins et réanimation cardiorespiratoire

PRO-10137 Gestion des défunts en centre d'hébergement de soins de longue durée

MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT

Le formulaire est disponible pour impression sur l'intranet : « CLI-60319_Constat clinique de décès par l'infirmière en CHSLD »

CLASSEMENT AU DOSSIER

Ce nouveau formulaire doit être classé au même endroit que le formulaire SP-3 - Bulletin de décès complété par le médecin.

PORTEUR DE DOSSIER

Toute question en lien avec l'utilisation et/ou l'application de ces outils cliniques peut être adressée au porteur de dossier suivant :

Geneviève Leboeuf

Cellulaire : 579-491-7498

Adresse courriel : genevieve.leboeuf.csss16@ssss.gouv.qc.ca

MC
GL